

**DELIBERATION PORTANT MODIFICATION D'INTITULES DE PARCOURS
AU SEIN DE LA LICENCE MENTION ECONOMIE PORTEE PAR L'ECOLE D'ECONOMIE
ET DE LA DE LA LICENCE MENTION GESTION PORTE PAR L'IAE CLERMONT AUVERGNE**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2024,**

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;
Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;

PRESENTATION DU PROJET

La modification de ces intitulés de parcours permet de clarifier le contenu pédagogique et de distinguer cette formation vis-à-vis des formations de langues.

Vu le quorum atteint en début de séance ;
Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;
Après en avoir délibéré ;

DECIDE

de modifier les intitulés des parcours « Langues vivantes » en « International » au sein des Licences Economie et Gestion à compter de la rentrée 2024-2025. Les nouveaux intitulés de parcours sont les suivants :

Licence Economie	Nouvel intitulé du parcours « Langues vivantes » : parcours « International »
Licence Gestion	Nouvel intitulé du parcours « Comptabilité-Finance - Langues vivantes » : parcours « Comptabilité-Finance International »
	Nouvel intitulé du parcours « Management - Langues vivantes » : parcours « Management International »

Membres en exercice : 44
Votes : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 30 septembre 2024